

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2010

Etaient présents : MM. BONNETTI Serge, CERUTTI Guy, et GIRAUD Régis. Mmes BERTHET Sara, BOCH Claudette, CHEVALLIER Monique et MENARINI Michèle.

Absents : BISAGNO David, GITTON Patrick, BURNET Alice (procuration à CERUTTI G)

Secrétaire : Madame Michèle MENARINI _____

N°37- SERVICE DE L'EAU : REGLEMENT

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable, le cabinet SCERCL a préparé un nouveau règlement du service de l'eau, règlement approuvé à l'unanimité et applicable au 1^{er} janvier 2011.

N°38 - SERVICE DE L'EAU : TARIFS

Les tarifs du service de l'eau au 1^{er} janvier 2011 sont approuvés à l'unanimité :

Abonnement : 55,00 €	m3 d'eau : 0,75 €	Heure d'intervention : 40,00 €
Location du compteur standard : 5,00 €		Remboursement du compteur : 50,00 €

N°39 - TRAITEMENT DE L'ARSENIC : AVENANT AU MARCHÉ

Des travaux supplémentaires sont nécessaires à la fonctionnalité du traitement de l'arsenic (barre de maintien, changement de portes). L'avenant N° 1 d'un montant de 4.425 €HT est approuvé à l'unanimité.

N°40 - PERIMETRE DE PROTECTION DES SOURCES : ENQUETE PUBLIQUE ET SUBVENTION

Suite au captage de la source des Chavannes Dessus, la phase administrative est en cours. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande l'ouverture de l'enquête publique en vue de la DUP et sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau.

N°41 et 42 - PERSONNEL : REGLEMENT DE FORMATION ET PLAN DE FORMATION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement de formation et le plan de formation présentés lors de la précédente réunion et approuvés à l'unanimité par le CTP.

N°43 - PERSONNEL : ADJOINT TECHNIQUE

Suite à l'entretien d'évaluation et compte tenu de l'ancienneté de l'agent, le Conseil à l'unanimité décide de modifier l'indice brut de rémunération.

N°44/45 et 46 - TARIFS 2011 (GITES, SALLE POLYVALENTE ET TENNIS)

Le Conseil décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs des gîtes (3%) et de ne pas modifier les tarifs fixés pour 2010 pour la salle polyvalente et les cartes de tennis.

N°47 - DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT DU BOIS

Afin de régulariser le tracé actuel du chemin, le Conseil à l'unanimité approuve le projet de déclassement d'une partie du chemin et donne tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

N°48 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 2

Les modifications suivantes sont approuvées à l'unanimité : Recettes : 10.222 €aux comptes 2762(27) et 231(23)
Dépenses : 10.222 €au compte 2762(041) ; 2.000 €au compte 231/91 et 8.222 €au compte 231/95.

N°49 - SDES : MODIFICATION DES STATUTS

M. le Maire donne lecture au Conseil des modifications apportées aux statuts du SDES ; statuts approuvés à l'unanimité.

N°50 - TAXE D'HABITATION : ANNULATION DES ABATTEMENTS

M. le Maire informe le Conseil de l'amendement apporté à la réforme de la fiscalité locale et de la possibilité donnée aux Communes ayant délibéré auparavant de revenir sur leurs abattements. Compte tenu des nouveaux éléments en sa possession, le Conseil décide à l'unanimité d'annuler les délibérations N° 29 et 30.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- Du dossier d'enquête publique du SIEPAB concernant les périmètres de protection des sources,
- Du rapport d'activité 2009 du SDES,
- De la réunion qui s'est tenue à La Chapelle pour la mise en place d'un périscolaire (le Conseil émet des réserves) et pour l'avenir de la cantine,
- De l'attribution d'une subvention pour le traitement de l'arsenic,
- Du compte rendu de la réunion du Sivom de la Lauzière (projets d'entretien de sentiers et de rénovation de refuges).

Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 8 janvier 2011 à 18 heures.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 26 novembre deux mil dix à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire, Guy CERUTTI.